



LA TECHNO RECONNUE. Reçue hier par le ministre de l'intérieur, l'association Technopol — qui rassemble musiciens, organisateurs de raves, promoteurs et managers — a reçu l'assurance qu'il n'y aurait plus de discriminations liées aux rave-parties suspectées jusqu'alors d'être des événements où se pratiquaient des trafics de drogues (Photo Etienne Rignault)

(Page 5)

La reconnaissance, enfin

Il n'y aurait plus de discriminations liées aux rave-parties, qui entrent désormais dans le cadre du droit commun, assure le ministre de l'intérieur

STÉPHANE C. JONATHAN

L'association Technopol — qui rassemble musiciens, organisateurs de raves, promoteurs et managers, et lutte pour la reconnaissance de la culture techno — a été reçue, lundi, par Jean-Pierre Chevènement. Le ministre de l'intérieur a assuré que « les raves entreraient désormais dans le cadre du droit commun » et qu'« il n'y aurait plus de discriminations liées à ce type de manifestations ». Jusqu'à présent, les soirées techno souffraient d'être quasi systématiquement assimilées à des événements où se pratiquaient des trafics de drogues, ecstasy en particulier.

Selon le président de Technopol, Josselin Hirsch, « une circulaire à l'attention des préfets sera élaborée par le ministère de l'intérieur, conjointement avec le ministère de la culture ».

Déjà, le 7 décembre dernier, le ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, avait fait une brève visite à la soirée techno qui avait conclu les 19^{es} Transmusicales de Rennes. Elle avait alors annoncé que son ministère et celui de l'intérieur avaient entrepris un travail commun afin que les concerts de techno « soient considérés comme des concerts à part entière, tant sur le plan de la sécurité que de la santé publique ».

« IL EST GRAND TEMPS »

Directeur de la Rock School

Barbey de Bordeaux, Eric Roux reçoit cette annonce comme « une bonne nouvelle. Il est grand temps que l'on cesse de présenter ce phé-

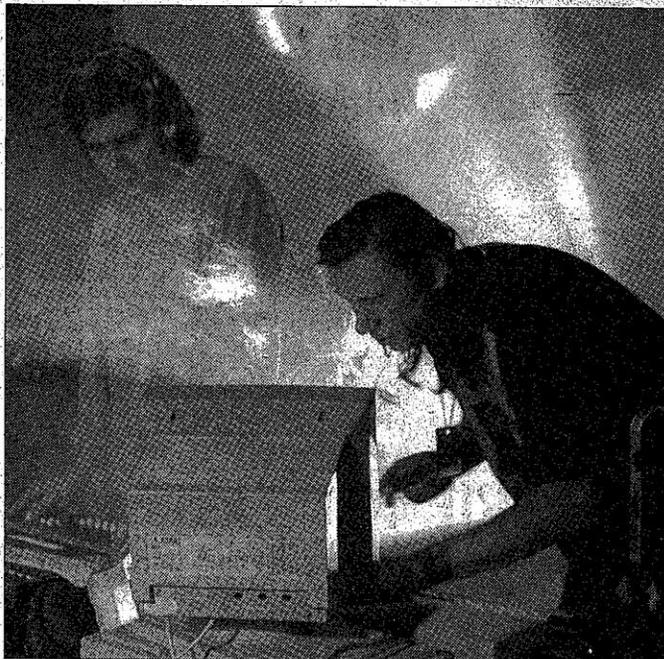
nomène social en le rattachant au seul usage de stupéfiants ».

« Autrefois, les beatniks ont connu la même diabolisation avec le

haschisch, les punks avec d'autres produits illicites... Ce qui revient toujours à voir les choses par le petit bout de la lorgnette. Alors que cette musique constitue un mouvement culturel à part entière. »

Plus dubitatif, Philippe U-Bahn Saintlos, disquaire spécialisé et organisateur de soirées techno, affiche une incrédulité pragmatique : « Dire que les discriminations n'existeront plus légalement revient à reconnaître qu'elles étaient bien là. Pourtant, quelle différence entre une soirée dite techno et n'importe quel autre événement musical ? »

« En fait, les problèmes varient selon le professionnalisme des organisateurs, et surtout selon la volonté des municipalités. Alors, globalement, mon sentiment est partagé. Quant à la circulaire ministérielle, attendons de voir son contenu et sa date d'expédition. Et espérons que son application sur le terrain soit efficace. »



« Plus de discrimination contre les rave-parties »

(Photo Claude Petit)

« Parade techno » en septembre ?

■ Lors de leur entrevue place Beauvau, les responsables de Technopol ont également évoqué, avec le ministre de l'intérieur, l'organisation à Paris en septembre d'une « Parade techno ». Se voulant la réplique française de la « Love Pa-

rade » de Berlin, ce projet est le résultat du travail mené depuis plusieurs mois par l'association Technopol en liaison avec Jack Lang, maire de Blois, qui a organisé plusieurs rencontres sur le sujet à l'Assemblée nationale.

► L'An-Fer, un des principaux rendez-vous nocturnes techno et house de Dijon (Côte-d'Or), a été fermé par mesure préfectorale pour une période de un mois à compter du 8 janvier. Cette sanction a été prise pour « troubles à l'ordre public répétés », dus notamment à l'« infraction à la législation sur les stupéfiants », ainsi qu'en raison d'une « plainte déposée par une étudiante contre un inconnu pour viol sous la menace d'une arme », précise l'arrêté préfectoral pris le 8 janvier.